Economie-Droit

Eléments de correction bac blanc 1

Le rôle de l'Etat dans l'économie : l'exemple du plan vélo

1re partie : exploitation du dossier documentaire

1. Document 1 : idées principales

L'état de l'économie du vélo en France et en Europe :
En France 30 millions de français possèdent un vélo, un français sur deux, 5% l'utilisent quotidiennement et 11 milliards de kilomètres parcourus en 2020.
35,7 millions de vélos chez les français
3 millions de vélos vendus en 2020 à un prix moyen de 490 €, en hausse.
Le parc de vélos de location en France représente 300 000 vélos pour le tourisme et 83 000 pour le travail.
Le VAE (vélo par assistance électrique) contribue à cette évolue positive avec une croissance des ventes parce que de nouvelles personnes l'utilisent (femmes et séniors) et dans de nouveaux territoires.
On remarque cependant que cette évolution positive du marché du vélo ne profite pas à tous :
Un développement plus favorable en ville qu'à la campagne et cela concerne plus les cadres que les ouvriers, les jeunes et les personnes âgées.
Un objectif fixé à 9% de part mondiale pour le vélo en 2024.
Pour atteindre cet objectif :

- Aménager 100 000 km cyclables
- Investir 30€/an/habitant

2. Compléter l'annexe 1 : idées principales documents 2 et 3

Document 2 Idées principales	La loi d'orientation des mobilités a pour objectifs : - Sortir de la dépendance automobile - Accélérer la croissance de nouvelles mobilités - Réussir la transition écologique - Programmer les investissements dans les infrastructures de transports. La loi régule l'organisation de la vie en société et redistribue des revenus de transfert sous forme d'aides aux entreprises ou/et aux ménages puis sous formes de services gratuits tels constructions de voies cyclables, développer le covoiturage, forfait mobilité jusqu'à 400 €/an pour aller au travail, remise en état des réseaux ferroviaires et routiers etc.
Document 3 Idées principales	**Plan vélo** : qui est concerné par cette opération ? **Définition** : aide financière, aménagement des infrastructures, formation, la pratique du vélo en tant moyen de transport adapté aux usagers. **Les agents économiques concernés** : **Les ménages** : ils ont la possibilité d'obtenir une aide d'un montant de 50 euros pour faire réparer leurs vélos et peuvent stationner leurs vélos facilement. Ils peuvent également être formés pour faire du vélo, 1 à 2 heures d'apprentissage avec un moniteur expérimenté. 20 millions d'euros engagés par l'Etat pour ce plan vélo. **Les collectivités locales (territoriales)** : aide pour installer des places de stationnement pour les vélos et pour créer des pistes cyclables ou en élargissant des pistes existantes. **Les entreprises** : peuvent prendre en charge les frais de déplacement de leur salarié à hauteur de 500 euros pour effectuer leur trajet domicile-travail en vélo, en covoiturage ou d'autres services de mobilités partagés. **La fonction publique, les fonctionnaires** : les fonctionnaires peuvent percevoir une aide de 200 euros par pour les déplacements à vélo ou en covoiturage. **Les centres de formation** : aides pour former 500 mécaniciens vélos par an qui vont devenir des salariés, des ménages qui vont pouvoir trouver du travail avec le développement du marché du vélo.

Proposition de corrigé

	Le gouvernement veut installer **une culture vélo** dans le but de protéger l'environnement et limiter les émissions de gaz à effet de serre.

3. Réponses aux questions

3.1 Les enjeux de l'engagement de l'Etat pour la filière vélo sont des enjeux environnementaux, de transition écologique, de santé publique, de pouvoir d'achat, économique avec une prévision de création d'emplois et culturels.
Le marché du vélo à assistance électrique tire le marché vers le haut avec des ventes qui explosent. De plus avec le vélo le secteur du tourisme va pouvoir en bénéficier pour découvrir de nouveaux sites ou proposer un nouveau service.

3.2 La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes.
En d'autres termes, la RSE c'est **la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable**. Les trois piliers du développement durable sont l'environnement, l'économie et le social.
La loi d'orientation des mobilités s'inscrit dans la responsabilité sociétale de l'entreprise dans la mesure où elle va dans le même sens que le RSE, elle contribue à son accentuation, ce sont les mêmes objectifs et de plus l'entreprise est au cœur de la LOM (loi d'orientation des mobilités).

2e partie : écrit structuré

(Introduction) à ne pas écrire sur la copie, rédiger directement l'introduction dans un paragraphe séparé

Tout ce qui est entre parenthèses n'est pas à écrire sur la copie, ce sont des indications de méthodologie pour vous aider à rédiger.

(Contexte)

La loi d'orientation des mobilités vise à lutter contre le changement climatique, la pollution de l'air, la pollution sonore et à préserver la biodiversité. Il réaffirme la volonté de la France de mettre fin aux ventes de voitures particulières et utilitaires légers neufs utilisant des énergies fossiles d'ici 2040, mais aussi d'atteindre la décarbonisation complète du secteur des transports terrestres en 2050.

(Annonce de la problématique)

Quelles peuvent être les conséquences de l'intervention de l'Etat sur la filière vélo pour les différents acteurs économiques ?

(Définition des concepts)

L'Etat, par l'intermédiaire du gouvernement organise la vie en société sur un territoire, donne des règles et des orientations puis emploie la force publique si nécessaire pour faire respecter la loi.

Les acteurs économiques sont les ménages, les entreprises, les banques, les collectivités territoriales et acteurs venants de l'extérieur qui contribuent aux échanges dans un pays, flux réels et flux financiers mais génèrent de flux de personnes au quotidien.

Proposition de corrigé

La filière vélo est l'ensemble des éléments qui composent le marché du vélo, l'offre et la demande qui se rencontrent. C'est un élément de réponse pour le gouvernement pour réguler un flux de personnes.

Proposition de corrigé

(Annonce du plan)

Dans une première partie, je présenterai les mesures pour promouvoir la mobilité « vélo » et dans une deuxième partie je parlerai de l'impact économique et environnemental de ces mesures.

(Développement)

I. Des mesures pour promouvoir la mobilité « vélo »

- **Une incitation pour les consommateurs à utiliser la mobilité « vélo » avec des aides, des services gratuits**

(Document 3)
Les ménages ont la possibilité d'obtenir une aide d'un montant de 50 euros pour faire réparer leurs vélos et peuvent stationner leurs vélos facilement. Ils peuvent également être formés pour faire du vélo, 1 à 2 heures d'apprentissage avec un moniteur expérimenté.
Les collectivités locales (territoriales) perçoivent une aide pour installer des places de stationnement pour les vélos et pour créer des pistes cyclables ou en élargissant des pistes existantes pour les consommateurs utilisateurs.
La fonction publique, les fonctionnaires : les fonctionnaires peuvent percevoir une aide de 200 euros par pour les déplacements à vélo ou en covoiturage.
Les centres de formation : aides pour former 500 mécaniciens vélos par an qui vont devenir des salariés, des ménages qui vont pouvoir trouver du travail avec le développement du marché du vélo.

- **Le rôle moteur des entreprises dans le développement de la mobilité « vélo »**

(Document 3)
Les entreprises peuvent prendre en charge les frais de déplacement de leur salarié à hauteur de 500 euros pour effectuer leur trajet domicile-travail en vélo, en covoiturage ou d'autres services de mobilités partagés.
(Ensemble des documents)
Les entreprises ont **un rôle moteur** dans l'économie du fait qu'elles sont en amont de la loi des mobilités en incitant à se déplacer autrement avec l'aide pour leurs salariés. Ensuite elles sont créatrices d'emploi avec le besoin de vélos qui augmente, du fait de l'incitation par l'Etat. Un développement de toutes les activités périphériques (réparateurs, loueurs, fabricants…). Enfin elles donnent l'exemple en intégrant cette loi dans leur RSE.

II. L'impact économique et environnemental de ces mesures

- **Les impacts sur le marché du vélo**

(Document 1)
L'Etat a décidé de promouvoir ce moyen de déplacement, ce qui modifie, fait évoluer le marché du vélo.
Le VAE (vélo par assistance électrique) contribue à cette évolue positive avec une croissance des ventes (développement de nouvelles entreprises) parce que de nouvelles personnes l'utilisent et dans de nouveaux territoires (nouvelle demande).
On remarque cependant que cette évolution positive du marché du vélo ne profite pas à tous :
Un développement plus favorable en ville qu'à la campagne et cela concerne plus les cadres que les ouvriers, les jeunes et les personnes âgées.
L'objectif fixé à 9% de part mondiale pour le vélo en 2024.
Pour atteindre cet objectif l'Etat va mettre en œuvre :

- L'aménagement de 100 000 km cyclables
- Un investissement de 30€/an/habitant

Ces mesures permettront de gagner de nouveaux utilisateurs (séniors et femmes) et de gommer la fracture territoriale

Proposition de corrigé

Proposition de corrigé

- **Le renforcement du volet environnemental de la responsabilité sociétale des entreprises**

(Question 3.2)

La responsabilité sociétale des entreprises (RSE) également appelée responsabilité sociale des entreprises est définie par la commission européenne comme l'intégration volontaire par les entreprises de préoccupations sociales et environnementales à leurs activités commerciales et leurs relations avec les parties prenantes. La France doit faire des efforts pour atteindre le niveau de l'union européenne.

En d'autres termes, la RSE c'est **la contribution des entreprises aux enjeux du développement durable**. Les trois piliers du développement durable sont l'environnement, l'économie et le social.

La loi d'orientation des mobilités s'inscrit dans la responsabilité sociétale de l'entreprise dans la mesure où elle va dans le même sens que le RSE, elle contribue à son accentuation, ce sont les mêmes objectifs.

Permettra aux salariés de pratiquer une activité sportive régulière, une meilleure santé pour les personnes.

(Paragraphe séparé, à la ligne)

En conclusion, les conséquences de l'intervention de l'Etat pour la filière vélo sur les acteurs économiques sont plutôt favorables.

A savoir pour les ménages plus de travail à long terme, des aides pour se mettre au vélo ou utiliser un autre moyen de transport. Une meilleure santé. Pour les entreprises des aides que M. Grangier va pouvoir avoir. Une image cohérente avec son activité, si ses salariés utilisent le vélo pour se rendre au travail.

Tout cela pour inciter les personnes à se déplacer autrement et moins polluer, ce qui rejoint le programme RSE. Pour les fonctionnaires, des aides également pour se déplacer à vélo, sans polluer et limiter les effets du gaz à effets de serre.

L'Etat joue son rôle de **producteur**, production de services accessibles à tous à moindre coût, son rôle de **redistributeur**, versement d'aides et de **régulateur** avec la loi d'orientation des mobilités.

Ceci est favorable pour les entreprises de cycles, des opportunités sont à saisir.

Proposition de corrigé